

## Transports scolaires – Participation des familles

-----

### Année scolaire 2025-2026

TARIFS REGION 2025				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC (montant de la participation de l'A02)	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3° enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	57,00 €	39,90 €	28,50 €	65%	19,95 €	13,97 €	9,98 €
3	90,00 €	63,00 €	45,00 €	65%	31,50 €	22,05 €	15,75 €
4	127,50 €	89,25 €	63,75 €	65%	44,63 €	31,24 €	22,31 €
5	168,00 €	117,60 €	84,00 €	65%	58,80 €	41,16 €	29,40 €
NAD (- 3Km)	219,00 €	153,30 €	109,50 €	50%	109,50 €	76,65 €	54,75 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0%	30,00 €	21,00 €	15,00 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			65%	8,40 €		
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	90,00 €			0%	90,00 €		

Dans la situation d'un enfant domicilié à Saint-Junien de couple séparé ou divorcé empruntant deux lignes de bus différentes, la totalité de la participation sera demandée au parent qui se charge de l'inscription.

Pour les élèves domiciliés sur une commune extérieure et fréquentant un établissement de Saint-Junien le montant demandé par la Région à l'A02 sera intégralement facturé à la famille.

Aucune participation de la Commune pour les élèves placés en familles d'accueil.

Chaque année, la Région offre les frais de dossier pour l'inscription au transport scolaire. Elle fixe une date qui est revue chaque année. Passée cette date, les frais de dossier déterminés par la Région seront facturés aux familles